



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'administration des impôts déplace ses activités dans le Nord Vaudois et sur le trajet du M2

Le Conseil d'Etat a admis le principe de transférer une partie de l'Administration cantonale des impôts (ACI) de Lausanne-Vidy à Yverdon-les-Bains en mars 2004. Ce transfert qui concerne principalement l'Office d'impôt des personnes morales répond à la volonté du Gouvernement de décentraliser l'administration cantonale au profit des régions. Simultanément, la direction générale de l'ACI déménagerait au nord de Lausanne, dans un immeuble à construire situé à proximité immédiate du Métro M2.

Le bail à loyer de l'administration centrale des impôts sise route de Chavannes 37 à Vidy ne sera pas reconduit en 2004, son prix ayant été jugé trop élevé. Par ailleurs, l'Etat se doit de mettre à disposition de ses collaborateurs un environnement de travail toujours plus performant et des infrastructures correspondant aux besoins actuels. Si la solution approuvée par le Conseil d'Etat répond avantageusement à ces impératifs, elle constitue également un message fort en faveur de la décentralisation administrative et de la réalisation du M2.

Le transfert à Yverdon-les-Bains de l'Office d'impôt des personnes morales, de l'unité des ressources humaines de l'ACI et de son centre de formation concerne une cinquantaine de collaborateurs. Plusieurs bâtiments disponibles et proches de la gare font actuellement l'objet d'une étude approfondie. L'ouverture d'une crèche-garderie est notamment envisagée, en collaboration avec les collectivités locales et des partenaires privés.

La direction centrale des impôts déménagerait pour sa part au numéro 46 de la route de Berne, à Lausanne. Les quelque 200 employés des divisions de taxation, logistique, juridique et législative bénéficieront de vastes locaux neufs pour une gestion optimale du travail et un meilleur accueil des contribuables. Les nouveaux loyers plus modérés devraient permettre à l'Etat une économie globale de 150'000 francs par année, à compter du budget 2004.

Lausanne, le 15 juillet 2002

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

Pascal Broulis, chef du Département des finances, 021 316 20 05